

Renseignement sur contrat cdd

Par marie, le 14/10/2010 à 17:46

Bonjour,

voilà je voudrais savoir ci c est normal de ne pas toucher sa prime de fin de contrat au terme de son contrat,sachant que celui ci est renouvable merci.

Par aliren27, le 14/10/2010 à 19:58

Bonjour,

La prime de précarité est payable à la fin du contrat. Dans le cas d'un renouvellement, c'est le meme contrat qui continue donc les IFM vous seront payées à la fin avec les CP. Cordialement

Par **ChaLEC**, le **05/11/2010** à **16:27**

Bonjour,

Si votre contrat a été renouvelé il est tout a fait normal que vous n'ayez rien touché encore.

N'oubliez pas que votre CDD peut être reconduit mais ne peut jamais excéder 18 mois en tout.

Pour plus d'information:

http://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/contrats-de-travail/la-fin-du-contratde-travail-a-duree-determinee_352.html